



**Saint-Constant**

VILLE DE SAINT-CONSTANT

**CERTIFICAT ATTESTANT DU RÉSULTAT  
DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

Résolution numéro **357-07-23** intitulée **AUTORISATION DE SIGNATURES –  
ENTENTES RELATIVES AU COMPLEXE DE TENNIS.**

Date du registre : 7, 8, 9 et 10 août 2023

Je soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant, certifie sous mon serment d'office que :

- a) le nombre de personnes habiles à voter sur la résolution mentionnée ci-dessus est de 22 557;
- b) le nombre requis de signatures des personnes habiles à voter pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin sur cette résolution est de 2 267;
- c) le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées pour demander la tenue d'un scrutin référendaire est de

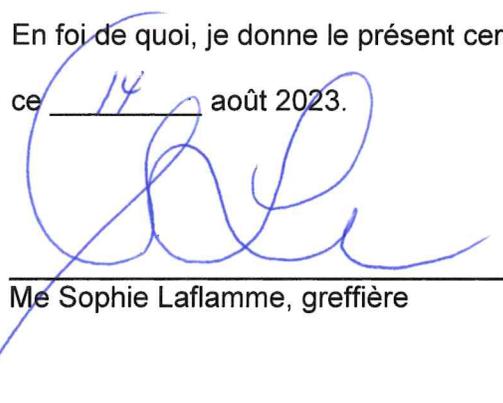
En conséquence :

         cette résolution est réputée approuvée par les personnes habiles à voter sur cette résolution.

         un scrutin référendaire doit être tenu sur cette résolution.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Saint-Constant,

ce 14 août 2023.

  
\_\_\_\_\_  
Me Sophie Laflamme, greffière